

Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG)

Un engagement
pour agir
au service
des familles

avec les Communautés de communes
de Avre - Luce - Noye, Est de la Somme,
Grand Roye, Pays du Coquelicot, Terre de
Picardie, Vimeu & la Communauté
d'agglomération de la Baie de Somme



Salle de presse en ligne



31/03/2026

DOSSIER DE PRESSE



Sommaire

1

Communiqué de presse

2

Une démarche partenariale au plus près du territoire

3

Sur quels domaines portent les CTG ?

4

C'est quoi une CTG ?

Communiqué de presse

La Caf de la Somme et ses partenaires intercommunaux réaffirment leur engagement au service des familles

Au cours des premiers mois de l'année 2026, la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme et plusieurs intercommunalités du département ont renouvelé leurs Conventions Territoriales Globales (CTG). Ces renouvellements, désormais finalisés, témoignent de la volonté commune de poursuivre une action concertée, lisible et structurée au service des familles. Ils s'inscrivent dans la continuité des conventions précédentes, en consolidant une démarche partenariale déjà largement engagée.

Une démarche consolidée, au service des territoires

Dans la continuité des CTG précédentes, ces signatures visent à :

- faciliter l'accès aux droits et aux services ;
- renforcer la participation des habitants et la vitalité de la vie sociale ;
- mieux coordonner l'offre existante en la rendant plus lisible pour les familles ;
- déployer des réponses adaptées et durables dans les champs : petite enfance, enfance & jeunesse, accompagnement à la parentalité, animation de la vie sociale, logement, accès aux droits et inclusion.

Les renouvellements de CTG réalisés début 2026

Les CTG suivantes ont été renouvelées et signées :

- Communauté de communes Avre Luce Noye, le 29 décembre 2025 à Ailly-sur-Noye
- Communauté de communes du Grand Roye, le 14 janvier 2026 à Roye
- Communauté de communes Terre de Picardie, le 20 janvier 2026 à Estrées-Deniécourt
- Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, le 27 février 2026 à Abbeville
- Communauté de communes du Pays du Coquelicot, le 3 mars 2026 à Albert
- Communauté de communes du Vimeu, le 6 mars 2026 à Friville-Escarbotin
- Communauté de communes Est de la Somme, le 9 mars 2026 à Ham

Toutes ces signatures ont eu lieu avec les présidents de communautés de communes ou leurs représentants ainsi qu'en présence de nombreux acteurs locaux. Les équipes de la Caf de la Somme étaient également représentées en fonction des lieux et dates par notre président du conseil d'administration Charles Daune, notre directeur Marc Le Floc'h, notre responsable Action Sociale Frédéric Audenaert, notre responsable du Pôle Partenaires Isabelle Petit et nos conseillers techniques Nina Bray, Chloé Deparis, Stéphanie Domingues et Estelle Salle.

Ces renouvellements consolident un cadre d'action commun pour les années à venir et renforcent la coordination entre la Caf et les intercommunalités partenaires.

Selon notre directeur M. Marc Le Floc'h « avec ces renouvellements, nous confirmons notre ambition : rendre l'action publique plus lisible, plus coordonnée et plus efficace pour les familles, en investissant les priorités identifiées avec nos partenaires. ».

Les CTG demeurent notre cadre commun d'actions : elles synchronisent les efforts de l'ensemble des acteurs locaux pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des parents, et accompagner toutes les transitions de la vie.

Les intercommunalités concernées poursuivront ainsi leur travail autour de projets ciblés : développement de l'accueil du jeune enfant, création ou redynamisation de lieux d'accueil enfants-parents, actions jeunesse, renforcement de l'animation sociale, amélioration de l'accès aux droits, etc.

Une démarche partenariale au plus près du territoire

Qu'est-ce qu'une CTG ?

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires.

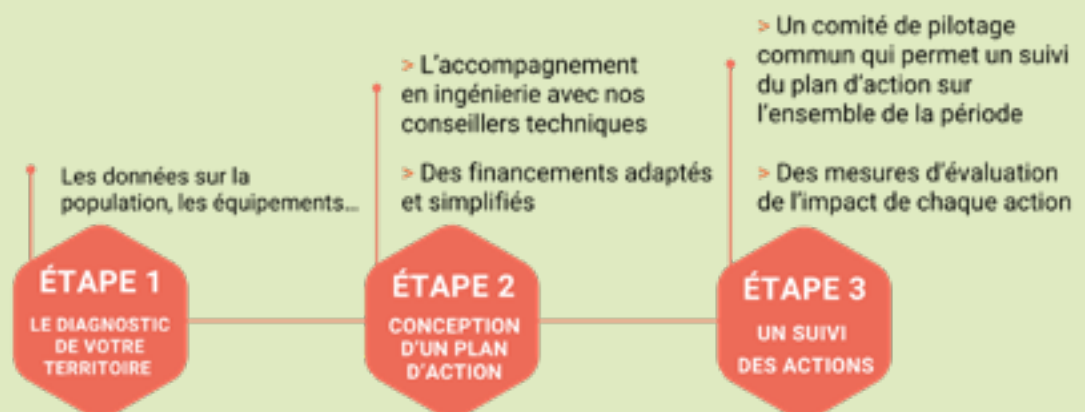
Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf et les partenaires concernés, couvrent : la petite enfance, la jeunesse, le soutien de la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès au droits et l'inclusion numérique, le logement, le handicap... D'autres thématiques peuvent se rajouter en fonction des projets de chaque collectivité.

C'est un véritable projet de territoire que la CTG permet de structurer.

Les +

- Un diagnostic partagé de l'existant et des besoins du territoire
- Un plan d'action à moyen terme, de quatre à cinq ans selon la durée choisie
- Une démarche partenariale personnalisée et adaptée au contexte local
- Un partenariat technique et financier avec la Caf, avec des règles simplifiées
- Une meilleure visibilité politique et une approche transversale des besoins

Ce que la Caf de la Somme apporte



La CTG : au service des familles et des collectivités

La CTG permet le rééquilibrage territorial des équipements, pour assurer un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité.

La CTG est une démarche souple et respectueuse des périmètres de compétence de chaque collectivité, qui privilégie l'échelle géographique pertinente pour penser le projet de territoire.

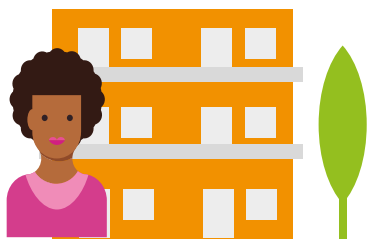
Chaque collectivité s'engage conformément à ses compétences. D'autres partenaires, tels que les caisses de Mutualité sociale agricole, le Conseil Départemental, l'Education Nationale, les France Services... peuvent être associés à la démarche.

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf de la Somme et :

- Une commune ou un EPCI
- et/ou un ou plusieurs autres partenaires institutionnels

4 objectifs partagés

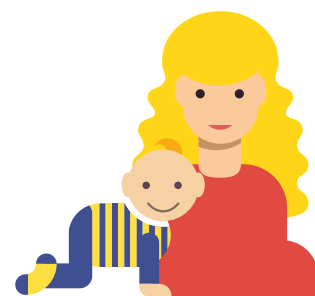
Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



- **Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;**
 - en optimisant l'offre actuelle des EAJE tout en assurant leur pérennité
 - en réfléchissant au développement de nouvelles structures sur le territoire inter-communal, et notamment sur les zones dépourvues
 - en poursuivant l'accompagnement des RPE et en leur donnant les moyens nécessaires pour accompagner les familles et les assistants maternels
- **Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants et des jeunes adultes**
 - en soutenant les accueils de loisirs du territoire et en réfléchissant au développement de ces derniers

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

- **Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;**
 - en incitant et/ou en soutenant les porteurs de projets à développer des dispositifs (ex: LAEP) et/ou actions de parentalité
- **Contribuer à l'égalité des chances en matières de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;**
 - en incitant et/ou en soutenant les porteurs de projets à développer des actions CLAS
 - en favorisant le passage entre crèches / écoles par la création de passerelles



Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie

- **Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité**
 - en réfléchissant conjointement à lutter contre la non-décence des logements
- **Faciliter l'intégration des familles dans la vie collectives et citoyenne**
 - en développant ou en aidant au développement des structures de l'animation de la Vie Sociale (Centres Sociaux, Espace de Vie Sociale)
 - en contribuant au développement du partenariat entre acteurs du territoire, notamment dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)
 - En favorisant la participation des habitants et en préservant l'attention portée à toutes les familles



Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles

- **Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale**
 - en réfléchissant conjointement aux réponses à apporter aux familles du territoire
- **Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté**
- **Favoriser l'accès au numérique afin d'aider les familles dans leurs parcours d'insertion professionnelle**



Sur quels domaines portent les CTG ?

Animation de la vie sociale

- > Développement et pérennisation des centres sociaux et espaces de vie sociale
- > Concertation et participation des habitants à la vie sociale
- > Soutien aux solidarités de proximité dans les quartiers et en milieu rural

Accès aux droits, aux services et inclusion numérique

- > Partenariats d'accueil Caf
- > Services de proximité itinérants
- > France Services
- > Ateliers numériques
- > Accompagnement pour les démarches
- > Travail social

Petite enfance

- > Maintien et développement des places d'accueil
- > Rénovation des équipements d'accueil du jeune enfant
- > Adaptation aux besoins des parents et des enfants (horaires atypiques, insertion professionnelle, inclusion...)
- > amélioration de la qualité de l'accueil



Logement et amélioration du cadre de vie

- > Actions d'auto-réhabilitation accompagnées
- > Amélioration de l'habitat
- > Prévention des expulsions
- > Lutte contre la non-décence des logements
- > Résidences habitat jeunes
- > Logements intergénérationnels solidaires

Accompagnement de la parentalité

- > Conférences
- > Groupes de parole, lieux d'échange
- > Lieux d'accueil enfants-parents
- > Activités partagées enfants-parents
- > Aide à domicile
- > Accompagnement à la scolarité

Enfance et jeunesse

- > Accueil de loisirs
- > Départ en vacances
- > Accueil inclusif
- > Actions de prévention éducative
- > Accompagnement des projets jeunes
- > Promeneurs du Net

Les CTG et le Schéma départemental des services aux familles (SDSF)

Le Schéma Départemental des Services aux familles (SDSF) est copiloté par les services de l'Etat, la Caf et le Conseil Départemental, des orientations locales et les professionnels concernés à la déclinaison, au niveau départemental, des orientations des pouvoirs publics en matière de développement d'offres de services aux familles, en s'appuyant sur des données issues d'un Observatoire, lui aussi départemental. Le nouveau SDSF couvre la période 2024-2026 et a été signé dans le cadre d'une nouvelle gouvernance : le Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF). Les instances du schéma veillent aux articulations entre les différents réseaux d'acteurs du SDSF et les démarches territoriales existantes comme par exemple les projets sociaux de territoire définis dans le cadre des CTG ou le lien entre les PEDT et les CTG. Les actions des CTG entrent dans le cadre des orientations du SDSF et les CTG peuvent enrichir le SDSF.

Les textes de référence

- > Circulaire C 2025-145 du 03/07/2025
- > le SDSF 2021 - 2026

C'est quoi une CTG ?

La CTG permet le rééquilibrage territorial des équipements, pour assurer un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité.

La CTG est une démarche souple et respectueuse des périmètres de compétence de chaque collectivité, qui privilégie l'échelle géographique pertinente pour penser le projet de territoire.

Chaque collectivité s'engage conformément à ses compétences. D'autres partenaires, tels que les caisses de Mutualité sociale agricole, le Conseil Départemental, l'Éducation Nationale, les France Services... peuvent être associés à la démarche.

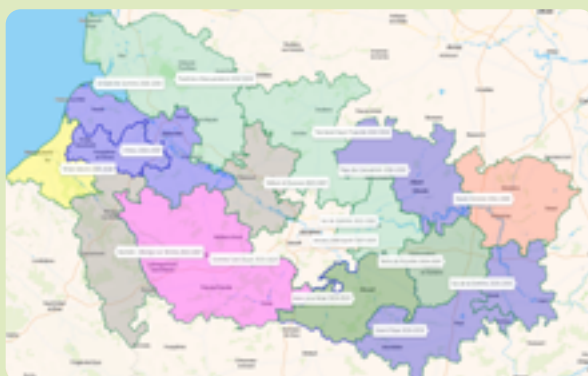
Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf de la Somme et :

- une commune ou un EPCI
- et/ou un ou plusieurs autres partenaires institutionnels.

Cliquez pour visionner notre vidéo



Parcourez la cartographie des CTG signées dans le département de la Somme





Caf de la Somme
9 Boulevard Maignan Larivière
TSA 11329
80059 AMIENS

CONTACT PRESSE

communication@caf80.caf.fr